

DÉLÉGATION ECOMONDO 2026

Rimini (Italie) | Du 2 au 5 novembre

Rejoignez la délégation Éa éco-entreprises pour découvrir l'un des principaux salons européens dédiés à la transition écologique et à l'économie circulaire.

Organisé à Rimini en Italie, Ecomondo 2026 rassemble chaque année plus de 1 700 exposants internationaux et plus de 100 000 visiteurs professionnels autour des grandes thématiques environnementales : économie circulaire, gestion des déchets, eau, bioénergies, sols pollués ou encore transition industrielle.

ECOMONDO EN CHIFFRES | 108 000 visiteurs professionnels | +1800 exposants
167 000 m² d'espace d'exposition | + de 120 pays représentés | 7 thématiques

UNE DÉLÉGATION PENSÉE POUR LES ÉCO-ENTREPRISES

Éa éco-entreprises vous propose une formule clé en main afin de vous permettre de :

- préparer efficacement votre venue,
- optimiser votre temps sur le salon,
- identifier les bons contacts,
- développer votre réseau professionnel à l'international.

VOTRE EXPÉRIENCE ECOMONDO

En amont du salon

- Un échange individuel de préparation (30 min)
- Identification de vos besoins et objectifs
- Conseils de visite selon votre activité
- Préparation d'un parcours de visite personnalisé
- Informations pratiques et organisation de la mission

Pendant la mission

- Hébergement 3 nuits à Rimini
- Accès au salon
- Transports locaux inclus :
 - o aéroport - hôtel
 - o hôtel - salon via les navettes mises en place dans le cadre du salon, à des horaires spécifiques
- 2 dîners de networking

Accompagnement et coordination de la délégation

- Networking & rencontres professionnelles
- Participation à des dîners networking
- Rencontres avec d'autres délégations et partenaires
- Temps d'échanges entre entreprises françaises et internationales
- Mise en relation ciblée selon votre activité et les opportunités identifiées

TARIF DE LA DÉLÉGATION

Participation : 1 300 € HT tarif membre / 1 600 € HT tarif non membre
Offre valable pour 1 participant par entreprise

Inclus :

- Hébergement 3 nuits
- Accès au salon
- Transports
 - o aéroport - hôtel
 - o hôtel - salon via les navettes du salon à horaires définis
- Préparation personnalisée
- Mise en relation ciblée selon les opportunités identifiées
- 2 dîners networking

Non inclus :

- Transports :
 - o France - Italie
 - o Taxis et transports en commun hors navettes du salon
- Déjeuners
- Dépenses personnelles

POURQUOI REJOINDRE LA DÉLÉGATION ÉA ?

- Gagner du temps dans la préparation de votre visite
- Identifier plus facilement les acteurs clés du salon
- Être accompagné dans votre découverte du marché italien
- Développer votre réseau professionnel
- Participer à un salon international dans un cadre collectif et structuré

CONTACT

Amandine NARDIN

Responsable Communication & Événementiel

06.08.73.22.13

amandine.nardin@ea-ecoentreprises.com

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

SOCIÉTÉ PARTICIPANTE

RAISON SOCIALE

ADRESSE

CP

VILLE

TÉLÉPHONE

TÉL. PORTABLE

WEB

E-MAIL

N° INTRACOMMUNAUTAIRE

PARTICIPANT À LA DÉLÉGATION

Nom/Prénom: M. Mme

FONCTION

TÉLÉPHONE

TÉL. PORTABLE

E-MAIL

FACTURATION

Votre participation ne sera prise en compte qu'à réception de la totalité de votre règlement.
Une facture sera émise dès réception de votre dossier d'inscription dûment complété

FAIT À

LE

Cachet et Signature (obligatoire)
Précédés de la mention « Bon pour accord »

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Délégation ECOMONDO 2026

ORGANISATEUR

La délégation ECOMONDO 2026 est organisée par Éa éco-entreprises, association accompagnant les éco-entreprises et les acteurs des transitions écologiques et énergétiques.

1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les modalités de participation à la délégation organisée dans le cadre du salon Ecomondo 2026, se déroulant à Rimini (Italie) du 2 au 5 novembre 2026.

Cette mission a pour objectif d'accompagner les entreprises participantes dans leur découverte du salon, leur préparation en amont et leur mise en relation dans un cadre collectif.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'offre est réservée aux entreprises membres, à jour de leur cotisation, d'Éa éco-entreprises.

La participation est limitée à un représentant par entreprise.

Toute inscription est considérée comme définitive après validation par Éa éco-entreprises et réception du règlement ou du bon de commande signé.

Éa éco-entreprises se réserve le droit de refuser une inscription en cas de dossier incomplet ou de non-respect des présentes CGV.

3. TARIF

Le tarif de participation à la délégation est fixé à : 1 300 € HT par participant.

Ce tarif comprend :

- l'hébergement pour 3 nuits à Rimini ;
- l'accès au salon ;
- les transports locaux prévus dans le cadre de la délégation :
 - o aéroport - hôtel ;
 - o hôtel - salon (Bus commun au départ de l'hôtel à des horaires spécifiques) ;
- l'accompagnement et la coordination de la délégation ;
- un échange individuel de préparation en amont du salon ;
- la préparation d'un parcours de visite personnalisé ;
- la participation aux dîners networking organisés dans le cadre de la mission.

4. PRESTATIONS NON INCLUSES

Ne sont pas inclus dans le tarif :

- Les transports France - Italie (avion, train ou autre moyen de transport international) ;
- Les assurances personnelles ;
- Les déjeuners et repas non mentionnés ;
- Les dépenses personnelles ;

- Tout transport ou prestation non explicitement mentionné dans l'article 3.

Les participants restent libres d'organiser leurs horaires d'arrivée et de départ.

5. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement devra être effectué selon les modalités indiquées sur le devis ou la facture transmis par Éa éco-entreprises.

Toute inscription non réglée dans les délais pourra être annulée.

6. CONDITIONS D'ANNULATION

Toute demande d'annulation devra être adressée par écrit à Éa éco-entreprises.

Les frais suivants pourront être retenus :

- annulation plus de 45 jours avant le départ : retenue de 30 % du montant total ;
- annulation entre 45 et 15 jours avant le départ : retenue de 50 % du montant total ;
- annulation moins de 15 jours avant le départ : aucun remboursement.

En cas de remplacement du participant par une autre personne de la même entreprise, Éa éco-entreprises devra être informée au préalable et se réserve le droit d'accepter ou non cette modification selon les contraintes logistiques engagées.

7. RESPONSABILITÉS

Éa éco-entreprises agit en qualité d'organisateur et de coordinateur de la délégation.

Chaque participant reste responsable :

- de l'organisation de son transport international ;
- de la validité de ses documents administratifs ;
- de ses assurances personnelles ;
- de son comportement et de ses déplacements hors du cadre prévu par la délégation.

Éa éco-entreprises ne pourra être tenue responsable :

- des retards ou annulations de transports internationaux ;
- des pertes, vols ou dommages d'effets personnels ;
- des incidents survenant en dehors des prestations organisées dans le cadre de la mission ;
- des décisions prises par les organisateurs du salon ECOMONDO.

Éa éco-entreprises pourra accompagner les participants dans l'identification de contacts et opportunités de mise en relation dans le cadre du salon et de la délégation.

Toutefois, Éa éco-entreprises ne saurait garantir l'obtention de rendez-vous B2B, de partenariats commerciaux ou de mises en relation effectives.

Ces opportunités dépendent notamment :

- des entreprises présentes sur le salon ;
- des délégations participantes ;
- des disponibilités des interlocuteurs ;
- ainsi que de l'adéquation entre les besoins exprimés et les acteurs présents lors de l'évènement.

8. MODIFICATION OU ANNULATION DE LA MISSION

Éa éco-entreprises se réserve le droit de modifier ou d'annuler la délégation en cas :

- de force majeure ;
- d'annulation ou de modification importante du salon ;
- de contraintes sanitaires ou réglementaires ;
- ou d'un nombre insuffisant de participants.

Dans ce cas, les sommes perçues correspondant aux prestations non engagées pourront être remboursées sans qu'aucune indemnité complémentaire ne puisse être demandée.

9. DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de la mission, des photographies ou vidéos pourront être réalisées par Éa éco-entreprises à des fins de communication.

Sauf opposition écrite formulée avant le départ, les participants autorisent l'utilisation de leur image sur les supports de communication d'Éa éco-entreprises.

10. ACCEPTATION DES CGV

Toute inscription à la délégation ECOMONDO 2026 implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.